

## Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre ([www.eclydre.fr](http://www.eclydre.fr)).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA GRANDE MONOGRAPHIE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	[Conservatoire national des arts et métiers]
Titre	Conférences de guerre
Adresse	[s.l.] : [s.n.], [1914-1918]
Nombre de volumes	35
Cote	CNAM-BIB Ms 271, A 53578, A 53581, Br 1155, 12 Xa 277
Sujet(s)	Guerre mondiale (1914-1918)
Note	La note de présentation renvoie vers d'autres conférences numérisées par d'autres établissements.
Permalien	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?MS271">https://cnum.cnam.fr/redir?MS271</a>
LISTE DES VOLUMES	
	<a href="#">La guerre : la chimie du feu et des explosifs : conférence [30 novembre 1914]</a>
	<a href="#">L'organisation du crédit en Allemagne et en France [14 décembre 1914-4 mars 1915]</a>
	<a href="#">Le "75" : conférence [17 décembre 1914]</a>
	<a href="#">La guerre, la stérilisation des eaux, la chimie des aliments : conférences [18 janvier et 22 février 1915]</a>
	<a href="#">Conférence sur la question monétaire et les changes étrangers [15 novembre 1915]</a>
	<a href="#">Conférence sur l'idée de loi [18 novembre 1915]</a>
	<a href="#">Conférence sur les problèmes financiers de la guerre [22 novembre 1915]</a>
	<a href="#">Conférence sur les problèmes généraux d'hygiène industrielle [2 décembre 1915]</a>
	<a href="#">Conférence sur les succédanés de la monnaie [13 décembre 1915]</a>
	<a href="#">Conférence sur les modes de coopération des sociétés de prévoyance à la vie [16 décembre 1915]</a>
	<a href="#">Conférence sur la question du change en termes généraux [20 décembre 1915]</a>
	<a href="#">Conférence sur le paiement de l'indemnité de guerre de 1870-1873 [10 janvier 1916]</a>
	<a href="#">Exploitation industrielle et production de la nature vivante [13 janvier 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur les problèmes actuels du change [17 janvier 1916]</a>
	<a href="#">Le régime normal et le régime de guerre des inventions et brevets en France [27 janvier 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur l'organisation des caisses d'épargne [31 janvier 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur le dépôt des brevets d'invention [3 février 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur l'organisation sociale de l'Allemagne [7 février 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur le régime de guerre des inventions [10 février 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur les industries électro-chimiques [14 février 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur les caisses d'épargne après la loi de 1897 [17 février 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur l'application de l'électro-chimie [21 février 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur l'étude de l'électrolyse du chlorure de sodium ou du chlorure de potassium [28 février 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur l'alimentation de l'industrie en matières premières dans l'après-guerre [2 mars 1916]</a>

	<a href="#">Conférence sur la cherté de la vie et les munitions [6 mars 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur l'électrolyse de la soude par amalgame [9 mars 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur le fonctionnement de l'assistance [13 mars 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur les conditions de relèvement économique de la France et des alliés après la guerre [23 mars 1916]</a>
<b>VOLUME TÉLÉCHARGÉ</b>	<a href="#">Conférence sur les réformes de demain [27 mars 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur l'état actuel de la métallurgie du fer [3 avril 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur la situation économique de la métallurgie [6 avril 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur les causes de la supériorité de l'Allemagne [10 avril 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur les autres causes de la supériorité de l'Allemagne [13 avril 1916]</a>
	<a href="#">Les conditions de l'organisation et du développement commercial des industries chimiques [9 novembre 1916]</a>
	<a href="#">Conférence sur les conditions économiques générales sur lesquelles baser l'extension de la production des industries chimiques [18 janvier 1917]</a>

<b>NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ</b>	
Titre	Conférences de guerre
Volume	<a href="#">Conférence sur les réformes de demain</a>
Adresse	[s.l.] : [s.n.], 1916
Collation	21 f.
Nombre de vues	44
Cote	CNAM-BIB Ms 271 (36)
Sujet(s)	Guerre mondiale (1914-1918) -- Aspect économique Reconstruction d'après-guerre (1re guerre mondiale)
Thématique(s)	Histoire du Cnam
Typologie	Manuscrit
Langue	Français
Date de mise en ligne	22/05/2025
Date de génération du PDF	06/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	<a href="https://calames.abes.fr/pub/cnam.aspx#details?id=Calames-202402071752651137">https://calames.abes.fr/pub/cnam.aspx#details?id=Calames-202402071752651137</a>
Permalien	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?MS271.36">https://cnum.cnam.fr/redir?MS271.36</a>

## Note de présentation des Conférences de guerre

Avec la Première Guerre mondiale, l'enseignement au Conservatoire est bouleversé. Les cours qui commencent habituellement en novembre ne peuvent pas être organisés. La mobilisation générale a soustrait 9/10 des auditeurs dont l'âge moyen est situé entre 19 et 45 ans, ainsi que de nombreux professeurs [1] et préparateurs indispensables aux cours expérimentaux. Le directeur du Conservatoire et ses professeurs non mobilisés souhaitent toutefois maintenir une activité. Les professeurs, parmi lesquels Léopold Mabilleau, Émile Fleurent, André Liesse, Jules Violle, André Job, Paul Beauregard, proposent des conférences « isolées ou en séries, faites très simplement sur des sujets inspirés des préoccupations de la guerre » en lien avec leurs enseignements. L'objectif est de « parler de questions relatives à la guerre et de former dans le public une opinion saine et sérieuse sur des questions soit techniques, soit économiques ». Les conférences sont programmées les lundis et jeudis du 30 novembre 1914 au 8 mars 1915, à 17h pour être accessibles au plus grand nombre. Afin d'assurer un auditoire suffisant, le cycle de conférences est annoncé dans plusieurs titres de presse dont : *Le Siècle*, *L'Action*, *Le Petit Journal*, *La France de demain*, *Le Figaro*.

Dès décembre 1914, la maison d'édition Berger-Levrault propose au Conservatoire d'entreprendre « à ses risques et périls » la publication des conférences données au Conservatoire. Les conférences feraient chacune l'objet d'un fascicule séparé d'environ 20 pages avec éventuellement la reproduction de clichés. Les séries de conférences sur un même sujet telles que celles d'André Liesse sur l'organisation du crédit en France et en Allemagne, ou d'Émile Fleurent sur les industries chimiques seraient réunies en un seul fascicule. Ces conférences sont publiées dans la collection « Pages d'histoire - 1914-1915 ».

Le grand amphithéâtre du Cnam est alors équipé pour se servir du cinématographe ; quatre conférences s'appuient sur des projections cinématographiques. Lors de sa conférence du 11 février 1915, Jules Violle présente toutes les opérations de plongée d'un sous-marin dans la rade de Toulon. Cette conférence sera relatée dans le journal britannique *The Illustrated London News* du 9 octobre 1915.

Les conférences rencontrent un grand succès, l'amphithéâtre de 800 places fait salle comble. Raoul Narsy, journal et critique littéraire au *Journal des débats*, définit le genre de la conférence en temps de guerre comme « un [des] services auxiliaires » de la guerre elle-même faisant l'éloge des différents cycles de conférences sur ce thème organisés à l'Institut catholique de Paris, l'École pratique des hautes études ou encore la Société des Amis de l'Université de Paris et accordant une « mention toute spéciale » aux conférences du Conservatoire [2].

En raison du succès des conférences et de la guerre qui perdure, de nouvelles séries de conférences sont organisées pour les années 1915-1916, 1916-1917 et 1917-1918 ; à partir de la 3e année, elles sont intitulées « cours-conférences ».

La collection des conférences est lacunaire, l'ensemble comprend : 4 conférences publiées de l'hiver 1914-1915, 29 conférences dactylographiées de l'hiver 1915-1916, 2 conférences dactylographiées de l'hiver 1916-1917. Certaines conférences conservées dans d'autres établissements sont disponibles en ligne : [Du rôle de la physique à la guerre](#) [10 décembre 1914] et [De l'avenir de nos industries physiques après la guerre](#) [11 février 1915], par Jules Violle ; [Le droit de la guerre, autrefois et aujourd'hui](#) [21 décembre 1914] et [Comment on paie en temps de guerre](#) [21 janvier 1915], par Émile Alglave ; [Les industries chimiques en France et en Allemagne](#) par Émile Fleurent ([II](#) et [III](#)) ; et [La vie économique en France pendant la guerre actuelle](#) [15 février 1915], par Paul Beauregard.

[1] Dix professeurs ou suppléants sont mobilisés : Sauvage, Guillet, Bricard, Blaringhem, Heim, Mesnager, Boudouard, Métin, Dunoyer, Magne ; ou mobilisables : Job, Dantzer.

[2] [Journal des débats littéraires et politiques](#), 7 janvier 1915.

Florence Desnoyers-Robison

Bibliothèque centrale du Cnam

Sources :

Archives du Cnam, 2 CC/23.

Archives du Cnam, Procès-verbaux du Conseil d'administration du Cnam, 1914-1918.

Br. 968 Ms 271(36)

J. M. Mabillean

27 mars 1916





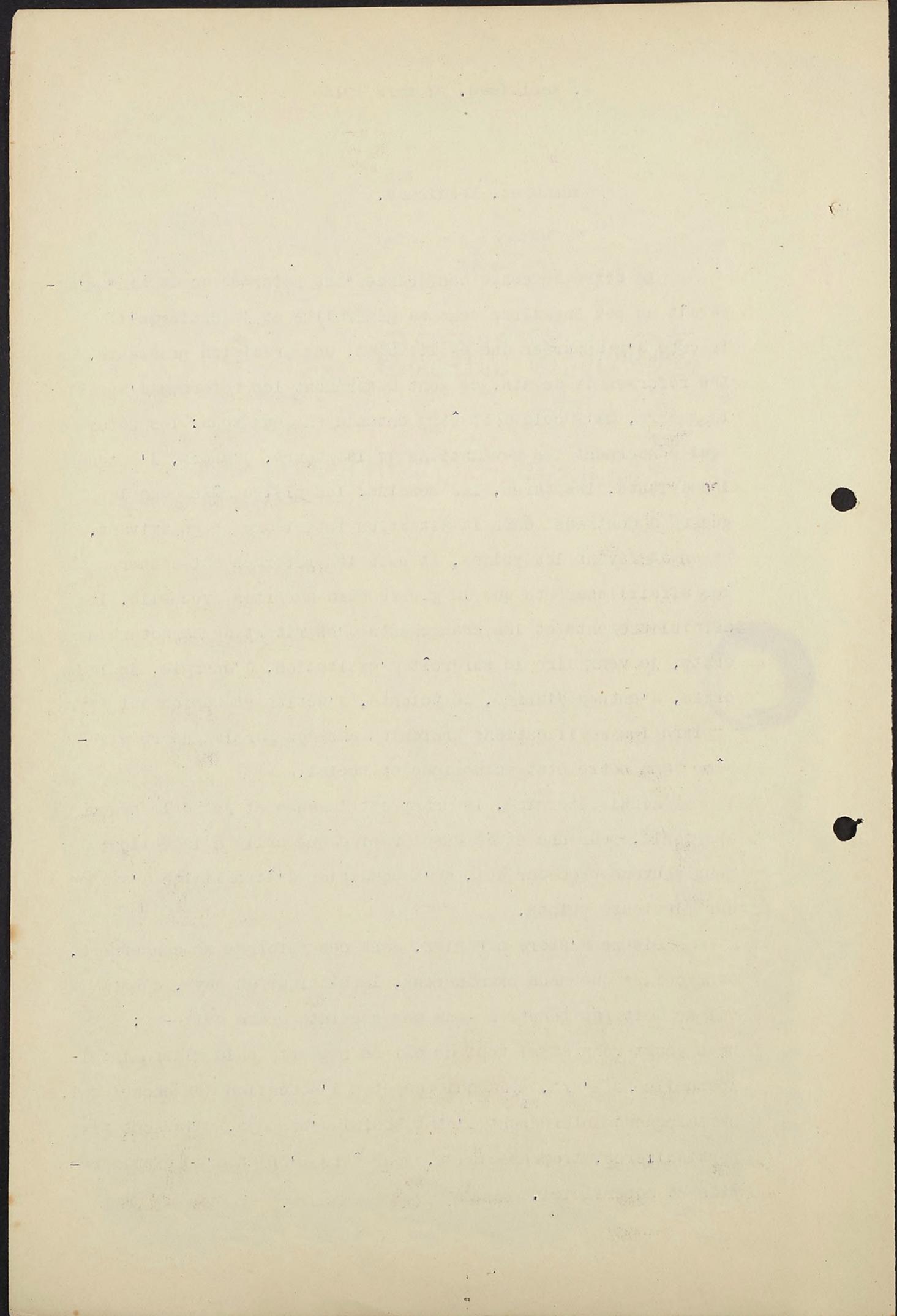
M. Mabilleau. 27 Mars 1916

Mesdames, Messieurs.

Le titre de cette conférence "Les réformes de demain" m'apparaît un peu sommaires dans sa généralité et je crois qu'il importe d'y apporter une explication, une précision préalable. Les réformes de demain, ce sont assurément les réformes d'après la guerre, mais cela doit être entendu en deux sens: les réformes qui concernent les révélations de la guerre, d'abord, j'entends les défauts, les tares, les besoins, les plaies mêmes que la guerre a montrées dans la situation intérieure en en avivant, en en aggravant les peines, et puis les réformes qui concernent les affaiblissements que la guerre aura apportés avec elle, les affaiblissements et les changements d'esprit et de caractère sans doute, je veux dire le surcroît d'excitation, d'énergie, je le crois, d'enthousiasme, de volonté, d'action et d'union qui devra suivre les modifications profondes amenées par la guerre elle-même dans notre état économique et social.

Ainsi déterminé, le champ est immense et je ne le trouve abordable, pour une étude aussi ramide que celle à laquelle nous pouvons procéder ici, qu'à condition d'être limité d'avance sur plusieurs points.

Disons d'abord que rien, dans ces réformes ne concernera, dans celles que nous examinerons, la politique du pays, chose qui ne doit pas pénétrer dans une enceinte comme celle-ci; nous écarterons aussi tout ce qui se rapporte à la gloire intellectuelle, à l'art, à la science et à l'éducation des choses qui, certainement intéressent l'état social d'un pays, mais sont trop particulières, trop spéciales, pour être l'objet d'un examen rapide et superficiel.



Disons qu'enfin, dans l'étude de la situation économique qui résultera de la guerre ou qui survivra à la guerre, nous écarterois aussi les précisions techniques concernant de grandes réformes nécessaires, mais que nous ne pouvons pas aborder de biais, celles du commerce, de l'industrie, de la banque. Ici même quelques unes ont été étudiées avec une hauteur de vues dont vous êtes témoin par mes éminents collègues, M.M. Liesse et M. Paul Beauregard; Nous laisserons cela de côté; nous nous attacherons à déterminer les réformes de l'ordre social. C'est déjà beaucoup; Messieurs et au premier rang de celles-là, il faut citer d'abord citer celles qui concernent la santé publique et la vitalité de la race.

Ces considérations là, Mesdames et Messieurs, ne sont point nouvelles pour vous et j'ai déjà eu l'honneur de les aborder bien souvent et devant vous et devant un public animé du même esprit que vous, dimanche dernier, à la Matinée Nationale qui réunissait plusieurs milliers de personnes à la Sorbonne. C'est qu'il m'apparaît qu'il n'y a pas de crise plus grave pour la France, de crise aussi grave que celle qui intéresse la santé et sa vitalité.

Tout le monde sait quelles sont les tares qui menacent l'une et l'autre: tuberculose, alcoolisme, dégénérescence physique et dépopulation; voilà leurs noms et tout le monde sait que l'effet de ces divers fléaux concordant à une conclusion effroyable dont le paradoxe étonne autant l'esprit qu'il épouvante le cœur. La France, ce pays où il est si doux de vivre et où la vie a tant de prix, où la beauté du climat, par l'agrément des habitudes, la sensibilité de ses habitants, par quelque chose de bien plus profond et de plus précieux, par un héritage magnifique que quinze siècles de labeur ont préparé aux enfants qui naissent, la France est le pays du monde qui donne le moins de

27 (36)  
28  
29



naissances à la génération régulière; oui, moins que la Russie, moins que la Prusse, moins que l'Espagne, moins que l'Italie, moins que les pays infiniment inférieurs dans l'échelle de la civilisation. C'est chose affreuse, disais-je; voici qui est pis encore, si c'est possible: Sous ce climat si délicieux, sur ~~seule~~ cette terre si féconde, si riche, si bienveillante, qui paye~~é~~ en bienfaits faciles et généreux tous les efforts qui sont faits pour la mettre en valeur, on meurt plus qu'ailleurs; oui plus, disais-je, l'autre jour, que dans les steppes de la Sibérie, plus que dans les glaces de l'Islande, plus que dans les plaines infertiles de la Poméranie, plus qu'en Arabie, que dans les déserts de l'Afrique.

Enfin et ceci met le comble à l'impression que vous ne pouvez pas manquer de ressentir avec moi, à l'émotion qui doit nous étreindre, c'est que cette terre, ce sol anobli par quinze siècles de labeur, disais-je, de labeur intelligent qui a semblé pénétrer la terre d'ingéniosité, et d'ardeur féconde pour lui faire produire les meilleurs fruits du monde, le meilleur vin, le meilleur pain, les meilleurs vêtements, toutes les fleurs, pour ainsi dire de la nature, qui se penche vers l'homme pour lui offrir les sucs précieux de sa fécondité, cette terre là, elle ne trouve plus aux endroits où elle est la meilleure, des bras pour la travailler. Elle appelle l'homme et l'homme se refuse, il ne se refuse pas précisément, il se dérobé, il se soustrait au devoir si largement payé et récompensé qu'elle lui offre.

Voilà l'évidence devant laquelle les statistiques nous ont acculés et je ne doute pas que vous ne ressentiez comme moi-même une frayeur telle que vous vous dites qu'il faut à tout prix réagir contre un pareil état de choses qui s'explique (je ne m'y attarderai pas aujourd'hui, je l'ai fait dimanche dernier) qui s'explique, dis-je, par la trop grande fortune même de la France.

MS 271 (36)



par sa prospérité intérieure, par les facilités de tout ordre qu'elle a eues à vivre sans peine, par le laisser-aller où elle s'est abandonnée sans ~~se~~ défendre contre les tares, les misères qui naissaient de cet abandon.

Messieurs, c'est un nouveau régime de la santé publique et de la vitalité nationale qu'il s'agit d'instaurer et ce nouveau régime devra être orienté dans deux sens complémentaires, d'un côté, une méthode curative pour les maux dénoncés, il faut porter le feu et le fer dans l'alcoolisme, dans la tuberculose, et d'autres maux que je n'ai pas besoin de nommer, que la guerre a singulièrement développés, vous le savez. Puis à côté de ces méthodes curatives, il faut créer une méthode préventive; il ne faut pas laisser ces maux naître et s'épanouir, car alors on ne peut plus les extirper; c'est une espèce d'axiôme en matière sociale comme en matière de médecine qu'on ne relève jamais bien quelqu'un qu'on a laissé tomber tout à fait.

La vraie prévoyance sociale, c'est la prévention. Elle consiste à organiser l'assainissement du milieu d'abord, à nettoyer l'outillage naturel et artificiel dans lequel la société française appelle ses enfants à vivre. Un enfant naît. Oui, j'ai dit tout à l'heure qu'il était l'héritier de quinze siècles de génie et de travail. Oui, il profitera de la pensée des philosophes et des poètes, du travail des ingénieurs et des inventeurs; il profitera de la prospérité, de la fertilité du sol auxquelles ont collaboré tous ses aieux, c'est vrai; mais il profitera aussi de leur négligence et de leur abandon d'eux-mêmes. Il entre dans une maison qui est infectée de germes tuberculeux; il s'instruira à une école où il sentira le fléau dans les murs et emportera le danger à ses doigts en feuilletant ses livres; vous vous rappelez la découverte faite par un savant français il y a une dizaine d'années dans cet ordre d'idées... —

Il entrera dans un atelier; il ira dans un bureau de poste

MS 271 (36)



des crachats tuberculeux et réduits en poussière, flotteront dans l'air; il sortira à peine adulte et dans la rue où les cabarets l'attireront; l'alcoolisme le sollicitera. S'il est ouvrier d'un port, ce sera plus qu'une sollicitation, ce sera presque une contrainte; je ne veux pas rappeler ici les épouvantables découvertes que nous avons faites à Caen et à Rouen sur la façon dont sont embauchés les malheureux débardeurs des quais. Ils le sont par l'intermédiaire des bars et les bars payent une ~~partie de~~ partie de la journée en absinthe et en alcool, il faut qu'un homme gagnant 5 frs, prenne 5 absinthes.

Voilà contre quoi nous avons essayé de lutter. Je ne continue pas dans cet ordre d'idées des exemples qui n'échappent à aucun de vous. Donc assainissement du milieu, nettoyage de l'atelier social de la nation française; voilà le premier devoir.

En voilà un autre qui n'appartient pas aux pouvoirs publics et que cependant, il peut faciliter; c'est la réforme des habitudes. Dans les habitudes, il faut que l'hygiène ~~domine~~ domine, l'hygiène et la prophylaxie; Il faut que nous apprenions à nous défendre contre les fléaux; oui, il y a une éducation qui ne nous est pas donnée, même à nous qui représentons à un degré supérieur la nation française; encore moins au peuple qui souffre et qui n'a pas le temps de travailler en dehors du travail où il s'épuise.

La réforme qui utilise l'hygiène est la première; la seconde est celle qui vise les habitudes d'exercice, de sports, de mouvements, de grand air; la troisième est celle qui touche à l'habitation; il faut enseigner au peuple que l'habitation saine est non seulement un profit, mais un devoir; c'est un devoir pour la société de lui offrir des habitations saines;

Que de progrès à faire dans cet ordre d'idées!

Je sais des ménages d'ouvriers qui, sollicités d'entrer

MS 271 (36)



dans de meilleurs logements, plus vastes, mieux aérés, mieux préparés à leurs besoins, s'y refusaient, parce que cela coûtait 5 frs de plus et surtout parce que cela demandait des habitudes de propreté, de soin qui leur paraissaient insupportables.

Enfin, Messieurs, l'alimentation du peuple devra appeler l'attention de notre société; Elle est facile et abondante; elle est dangereuse par beaucoup de côtés et notamment par l'alcoolisme, je ne ferai que nommer le fléau; on commence à tenter de s'en défendre.

Si nous ne portons pas le fer et le feu tout de suite sur ces points il n'y a rien à faire ni pour la santé, ni pour la grandeur, ni pour la prospérité, ni pour la dignité de la nation française quel que soit son idéalisme par ailleurs.

Messieurs, quand pourra-t'on entreprendre cette réforme générale dans la vie d'une nation pour ce qui concerne la maladie et la surveillance de la santé publique. On commence à s'apercevoir que les soins individuels donnés tardivement par le médecin qui est appelé au chevet du malade déjà enfoncé dans son mal ne suffit pas et que les dispensaires ouverts à tous doivent être établis partout, dans tous les quartiers des villes, non seulement des grandes villes, mais aussi dans les petites villes et dans les villages.

Depuis déjà deux ans un projet de loi sur l'établissement de ces dispensaires (on dit tuberculeux, par principe, puis s'étendant à tous les modes de fléaux contagieux) a été déposé et adopté par M. Léon Bourgeois et quelques uns de ses collègues; il a été pris en considération et on attend le jour où il sera voté.

Ces questions qui touchent à la vie du pays sont les dernières dont s'occupent nos parlementaires parce qu'il y a des raisons plus urgentes, présentées par des intérêts plus immédiats, moins respectables, peut-être, mais qui touchent au

27 (36)



meilleur endroit les représentants de la nation. Nous serions donc exposés de voir cette situation se prolonger longtemps s'il n'était survenu un fait considérable qui menace plus que la race, dirai-je, l'armée. Les tuberculeux prédisposés, les candidats à la tuberculose, comme disait en souriant mélancoliquement M. Brouardel, sont nombreux dans notre jeunesse et la vie terrible qu'ils ont menée pendant ces 20 derniers mois a fait singulièrement avancer, progresser, et fleurir le mal. Je ne vous dirai pas combien il a fallu en licencier. Le chiffre est effroyable. Il a fallu les licencier parce que ce n'était plus des combattants possibles et ils risquaient d'infecter leurs voisins.

Qu'en va t'on faire, les renvoyer dans leur famille ? chacun y creusera une plaie tout autour de lui. Allions-nous infecter toute la France ? par les dizaines de milliers de soldats qu'il a fallu renvoyer. Messieurs, on s'est préoccupé de créer pour eux des stations médicales, dans les départements. Sollicités par la direction de l'Assistance Publique au Ministère de l'Intérieur, 47 d'entre eux ont créé des stations sanitaires, Le Ministère payant pour eux 3 francs par homme et par jour.

C'est là l'amorce de la création et de l'extension dans tous les pays de la lutte directe contre ~~les tuberculeux~~ la tuberculose, non pas seulement pour sauver, s'il est possible les combattants arrachés à leur devoir et à leur volonté, les pauvres ! par le fléau terrible, mais encore tous ceux qui, dans le pays sont menacés d'être atteints par le même fléau.

Messieurs, j'ai la joie un peu triste, mais réelle de vous dire que la semaine dernière une grande institution a été créée dans ce sens à la tête de laquelle se trouve M. Léon Bourgeois. Tous ~~maîtres~~ les maîtres de la science voisinent avec les maî-

MS 271 (36)



tres de la science sociale, qui a entrepris de commencer après  
Pâques, l'établissement non seulement dans chaque ~~région~~, mais  
dans chaque région ~~d~~ispensaires avec des ressources correspondan-  
tes.

Il faut que la France se scigne, et qu'elle expulse les  
germes des fléaux qui menacent non seulement sa vitalité, mais sa  
vie.

Il faudrait mieux encore. Il faudrait défendre la popula-  
tion elle-même, en surexcitant les naissances, le mouvement  
des naissances. Vous sentez quelles difficultés se présentent  
de ce côté. Eh bien! des tentatives s'inaugurent de toutes parts.  
D'abord du côté de l'impôt: Il faut que l'impôt épargne les  
familles nombreuses et frappe en même temps les célibataires et  
les familles sans enfants, ou qui n'ont qu'un enfant.

La justice de l'impôt, c'est le principe qu'a ~~posé~~ posé  
la Révolution française; La justice de l'impôt a consisté  
à rechercher la part que chacun apportait à la prospérité na-  
tionale et de le frapper inversement de cette part.

Certes le résultat n'est pas atteint, mais d'est dans ce  
sens qu'on se dirige: la loi sur les familles nombreuses n'est  
qu'une ébauche; il faut aller plus loin; un ménage de 7 enfants  
qui vit de son travail doit être exonéré. Voilà la pensée main-  
tenant de tous ceux qui veulent que la France vive.

Ce n'est pas tout: l'assurance vient de se préoccuper de  
cette question d'une façon tout à fait intéressante, et il m'est  
donné par une démarche toute récente, faite auprès de moi, de vous  
en communiquer les prémisses pour ainsi dire.

On en est arrivé, dans ce pays, à considérer la natalité  
dans les familles comme une sorte de risque, pas comme un fléau,  
mais comme un risque entraînant des charges et contre lesquelles  
il faut se prémunir.

Il y a une loi sur les retraites ouvrières, il va y avoir  
une loi sur l'invalidité publique, il y aura aussi une loi et

(36)  
27/2  
28/2



une pratique de l'assurance pour la repopulation et contre les inconvénients des grandes familles . Moyennant une somme minime, on s'assurera contre la natalité nombreuse, cela veut dire qu'en payant une prime, et le jeu de la solidarité s'exergant, les grandes familles auront des dotations pour leurs enfants, des moyens d'être dispensés des surcharges qui résultent non pas seulement de l'impôt, mais de la vie, pour les filles , une dot, pour les garçons de quoi poursuivre une carrière.

Ainsi, le jeu de la solidarité travaillera à remplir les cadres d'une société , qui, si elle se vidait, rendrait bien inutiles tous les principes de solidarité, de fraternité que nous professons si haut.

Messieurs, c'est aux meurs évidemment qu'il faut s'adresser pour qu'une pareille question soit résolue, aux moeurs et aux préoccupations ethnologiques, ethnographiques, je dirais, qui sont trop étrangères à la pensée de nos hommes d'Etat.

Pourquoi la société française arrive t'elle à se raréfier ainsi? Parce qu'elle est trop heureuse dans ce pays trop étroit, parce qu'elle ne se renouvelle pas son sang; parce que la France est depuis longtemps enfermée dans des frontières, dans des habitudes, dans des préjugés, de frais de tenue, de représentation, qui, indirectement et sans qu'on s'en rende compte aboutissent à raréfier les naissances dans les familles.

Peut-être la guerre va t'elle nous permettre de rompre ces cadres où nous nous affaiblissons. Il n'est pas possible que la France n'en sorte pas grandie sinon par ses frontières politiques, au moins par ses frontières économiques et d'influence. La Belgique est avec nous, la Suisse française est avec nous ; chaque jour devant la réconciliation qui se fait entre les deux

MS 271 (36)



soeurs latines dont les représentants fraternisent aujourd'hui et étudient à l'heure même où je parle les moyens de mettre l'ennemi dehors, tout cela fait prévoir une plus grande France, une latinité où les cadres seront mêlés et élargis; il faut que la population italienne vienne de plus en plus en France autrement que sous la forme des ouvriers italiens; il faut que des mariages se produisent, il faut qu'une fusion se déclare; il faut aussi que l'Espagne un jour se gagne à cette Europe de l'Occident où il se semble se créer une unité nouvelle; il faut que le sang rajeuni de la France batte de nouveau dans des artères élargies et dans un cadre où sa prospérité sera à la hauteur de sa destinée et de ses ambitions.

Messieurs, une réforme du travail national va s'imposer aussi, et j'irai plus rapidement sur ce point, puisque je laisse de côté volontairement des questions d'ordre économique que nous ne pouvons pas aborder; je ne ferai guère que les nommer au passage. Passons d'abord à la question de la main d'œuvre. Elle va être extrêmement réduite après la guerre; elle était insuffisante avant; combien le sera-t-elle plus, après tant de morts, tant de mutilations qui vont obliger leurs malheureuses victimes à se tourner ailleurs et à trouver des métiers que nous n'entrevoions pas, qui obligeront le pays à transformer sa bureaucratie en une bureaucratie nouvelle pour ceux qui ont abandonné une partie de leurs forces et de leurs moyens de vivre pour lui. Il faut regarder le problème en face.

1° Il faudra faire appel aux travailleurs du dehors et de façon plus méthodique que nous ne le faisions pour l'Italie, pour l'Espagne, et malheureusement pour l'Allemagne à notre insu. L'Italie a fait une loi pour interdire, ou pour limiter l'émigration dans l'Amérique du Sud parce que les Italiens qui s'en vont là-bas sont perdus pour la mère-patrie, comme force nationale,

MS 271 (26)



comme force de population. Vous savez tous qu'à Buenos-Aires, il y a 600.000 italiens, à New-York, 1 million. Dans toute l'Argentine, il y en a peut-être 2 millions. L'Italie qui a une surabondance de population et une extrême faiblesse de production agricole économique, surtout dans la partie méridionale, est obligée d'envoyer ses enfants ~~en~~ dehors de ses frontières; il faut alors que cet échange avec la France qui ne sera pas une émigration devienne une règle .

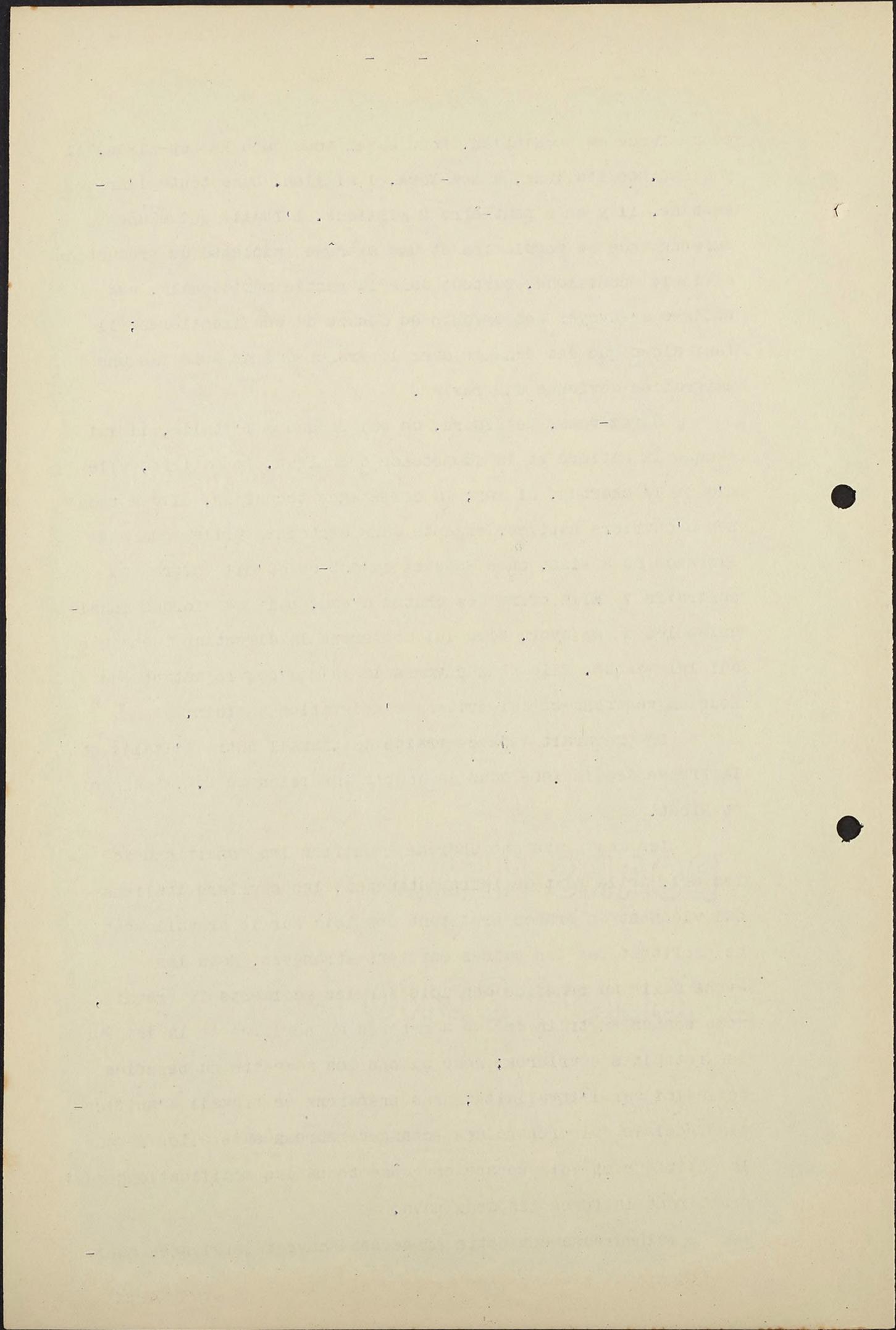
Savez-vous, Messieurs, ce qui manque à l'Italie, il lui manque la matière et la compétence technique. La matière, elle n'a ni ~~pas~~ charbon, ni fer; la compétence technique, elle a très peu d'ouvriers habiles, excepté dans certaines villes comme à Florence ou à Pise, ou à Rome et qu'est-ce qu'elle offre au contraire ? Elle offre des chutes d'eau, puis des forces incalculables à employer. Nous lui donnerons la direction technique qui lui manque. Elle nous enverra la main d'œuvre autant que nous en voudrons et qui évitera l'émigration au loin.

On préparait déjà ce traité de travail entre l'Italie et la France depuis 1905 sous la double impulsion de M.M. Bourgeois et Ribot.

Les deux pays ont cherché à unifier les conditions de travail, de la part de leurs nationaux; les ouvriers italiens qui viennent en France profitent des lois sur le travail dont ne profitent pas les autres ouvriers étrangers. Nous les avons admis au bénéfice des lois sur les accidents du travail, nous sommes en train de les admettre au bénéfice de la loi sur les retraites ouvrières; nous allons les admettre au bénéfice de la loi sur l'invalidité; nous préparons ce travail d'unification sociale qui prépare des échanges heureux sans aller jusque la politique et qui prépare en même temps des modifications qui grandiront la force des deux pays.

Malheureusement notre armée est souvent paralysée, quel-

121 (36)  
HS



quefois écrasée par une effroyable supériorité mécanique qui s'explique par quarante ans d'un travail s'attachant surtout à perfectionner les méthodes de mort; mais ce n'est pas seulement dans le domaine de la mort que ce mécanisme se développe, c'est aussi dans le domaine de la production et l'Allemagne à cet égard se développe plus que nous. L'outillage économique de la France est tout entier à refondre et vous avez sans doute lu ( c'est un des faits sociaux que je considère comme le plus remarquable, le plus intéressant, le plus frappant depuis 2 années ) vous avez lu la déposition de M. J...

devant l'Association des Industriels et Commerçants présidée par

M.

Cette Association donne tous les samedis des déjeuners où divers hommes appartenant à différentes classes de la société sont appelés à donner leur avis sur les conditions de relèvement et de développement de la France. M. J ... a fait avec un esprit de parti qui a peut-être été apprécié différemment des exposés de tout premier ordre; il a dit notamment que l'ouvrier français, collectiviste selon lui, ne se prêtera plus au travail commun avec le patron, le patronat et le capitalisme qui l'appuie, si patron et capitaliste ne mettent pas l'industrie française au même point que les autres industries afin de lui permettre de produire davantage dans la concurrence internationale.

Messieurs, que cela soit indiqué sous forme de menace par un homme de parti, peu importe, cela est nécessaire pour l'avenir de la France.

Qu'on le dise ou non, la France ne reprendra le premier rang auquel elle était habituée, le premier rang dans la marche de l'humanité qu'à condition de refaire son organisme, qu'à condition d'acheter des machines ou d'en fabriquer et de ne pas se fier à des supériorités de mains ou d'esprit qui sont déjà très anciennes et qui ne sont plus assez fortes, qui laissent aller la France à une décadence de gout néfaste pour elle.

271 (36)

P

Enfin et peut-être n'y a t'il pas de lieu où une pareille considération ne vienne plus à sa place quici et que je suis heureux d'exposer devant un Directeur qui naguère dirigeait l'Enseignement Technique au Ministère du Commerce, non seulement, il faudra la main d'œuvre et des machines, il nous faudra aussi une éducation technique professionnelle toute nouvelle.

Là aussi nous nous sommes laissés aller lamentablement en nous fiant à d'anciennes supériorités. Ce Conservatoire des Arts et Métiers, il a été institué pendant la Révolution pour concréter, représenter le mérite du génie français non pas dans l'ordre de l'art, de l'intelligence, ni même de la science, mais des applications de la science aux aménagements de la vie, à la <sup>civilisation</sup> conquête de la nature, au fonctionnement de la ~~utilisation~~ humaine. Parcourez ces galeries, vous y verrez l'histoire de toutes les machines dont la plupart ont été inventées par des Français et qui témoignent que la France a su toujours trouver le moyen de se tirer le mieux possible des difficultés que lui imposait la nature dans le développement de sa destinée et de sa volonté.

Au commencement de ce siècle, nous étions les maîtres dans tous les ordres, nous avons vécu là-dessus et nous ne le sommes plus maintenant ou nous sommes menacés de ne plus l'être. Nous le sommes évidemment sur des points d'élection où un public d'élite nous maintiendra, mais où la clientèle universelle ne nous maintiendrait plus les moyens de vivre et de nous imposer.

Il faut refaire l'apprentissage. Je n'ai qu'un mot à dire à ce sujet, mais il faut que dans l'étude sommaire des réformes de demain, on mette l'apprentissage au premier rang parmi celles qui seront le triomphe du travail national. Pour cela, Mesdames Messieurs, il y a de gros préjugés à détruire. Je parlais tout à l'heure des syndicats qui faisaient entendre une voix infiniment sage et clairvoyante, dans un débat où la France hésite et

MS 241 (36)



tâtonne. Mais ici les syndicats se trompent à fond. Ils sont nécessaires à l'apprentissage; ils l'ont écrasé dans certaines professions; ils l'ont empêché de se développer. Toute cette semaine, je causais avec des hommes qui sont présidents de chambres syndicales, et ils me disaient: plus d'apprentis tailleur, plus d'apprentis relieurs, plus d'apprentis tapissiers, typographes, etc, parce que les syndicats n'en veulent plus, et maintenant quand on s'adresse aux bons ouvriers, ils disent: je travaille pour moi, après moi le déluge.

C'est manquer de solidarité dans la profession, de confiance dans la supériorité technique, ou plutôt c'est manquer de confiance dans l'effet d'une supériorité technique, de clairvoyance dans les moyens que suppose la continuité de cette supériorité, voilà ce qu'il faut combattre; l'apprentissage, ce n'est pas tout: à quel âge doit-on commencer? Je touche là une question qui est brûlante et le très grand savant qui dirige les destinées de l'Instruction Publique et qui est encore le Président du Comité Consultatif du Conservatoire des Arts et Métiers, M. Painlevé, a entrevu tout de suite son devoir.

Savez-vous ce qui est déplorable en France, c'est qu'après l'Ecole Primaire, à 13 ans, il n'y a plus rien, jusque 18 ans, que le hasard des embauchements sans aucune espèce de garantie technique; on emploie l'enfant à porter des lettres, à faire le groom, à faire le sous-manoeuvre, ou on l'emploie à différentes choses insignifiantes, en l'empêchant à l'heure où sa main devrait acquérir la souplesse et l'habileté nécessaires, de s'y adonner, ces trous, ces lacunes qui existent entre l'école primaire et sa profession, il faut les combler.

Un projet de loi vient d'être déposé par M. Painlevé et je crois qu'il aura un très grand effet s'il est voté.

En attendant, laissez-moi vous dire qu'il y a des œuvres

27 (36)  
27  
28



qui ont entrepris de combler cette lacune et d'organiser après l'école l'apprentissage qui donne ~~précise~~ précisément ~~aux~~ aux jeunes gens intéressés cette souplesse de main, cette habitude de la matière et du travail qui lui seront nécessaires plus tard quelle que soit la profession de détail à laquelle il se donnera.

J'ai l'honneur et la bonne fortune d'être associé à l'une de ces œuvres que je vais vous signaler. Elle n'est pas la seule à Paris, mais c'est la seule que je connaisse aussi particulièrement. C'est celle que Madame Viviani a créée dans l'Hôtel Byron. Elle avait d'abord ouvert là une garderie pour les enfants qui, pendant la guerre n'avaient pu être gardés chez eux: le père était parti, la mère avait été obligée de se livrer au travail au dehors et ne pouvait s'occuper de l'enfant. Cette garderie a été subitement péritive. Il y avait là des enfants de 11 ans, il fallait les occuper. A quoi? Uniquement à des études intellectuelles ? Mme Viviani a pensé que tous n'étaient pas en état de le faire. Elle a fait appel au Directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, à des Professeurs de cette école, et à des patrons dont Paris s'honneur. Elle leur a dit: nous allons créer des ateliers pour ces petits garçons et ces petites filles. Pour les garçons nous organiserons le travail du fer, du bois, du cuivre, aux filles nous apprendrons la mode, la couture et quelques autres travaux. On a immédiatement créé des ateliers et là. Messieurs, je ne dis pas que ces petits garçons ont appris à être serruriers, ou ébénistes, mais ils ont appris à manier le fer, le bois; ils ont appris à savoir ce qu'était un métier, on leur fait comprendre la nécessité d'apprendre ce métier, d'étudier par des dessins, et par des livres les moyens d'y devenir maîtres et d'y trouver ainsi non seulement le pain de la famille mais aussi l'honneur de la profession. Messieurs, c'est une très belle tâche.

C'est une très belle tâche et il faut souhaiter qu'elle se répande, qu'elle s'étende, je vous la recommande à tous, et



particulièrement à M. le Directeur du Conservatoire National des Arts et Métiers.

J'arrive à ce qui est le terme de mon étude, à ce qui en est le cœur: c'est l'ensemble des réformes sociales que la guerre fera ou rendra nécessaires. Vous avez vu que j'ai distingué les deux choses: ce n'est pas la guerre qui a créé l'alcoolisme; elle permet de le combattre; ce n'est pas la guerre qui a créé la tuberculose; elle en a hâté l'éclosion que nous ne soupçonnions pas. A la lueur du canon, nous avons vu l'abîme où nous étions menacés de tomber.

Quelles sont les réformes sociales qui vont nous permettre d'utiliser ~~les~~ ~~réformes~~ réformes de détail dont je viens de parler. Je ne ferai que les nommer; j'espère cependant toucher deux ou trois points qui serviront de conclusion aux études qui vous ont été présentées cette année par moi-même, bien modestement, et je crois aussi, j'en suis sûr parce que j'en ai entendu et lu des études qui vous ont été présentées, par les maîtres très éminents groupés dans cette maison.

En bien! ces réformes sociales, elles sont subordonnées à deux conditions fondamentales dont je crois bien qu'aucune ne nous manquera:

1° au maintien du mouvement démocratique, nous ne devons pas croire ni surtout espérer qu'aucune réaction se produise dans ce mouvement. La démocratie française, malgré les risques, les difficultés, les périls de son affranchissement depuis 25 ou 30 ans, a montré une telle grandeur, une telle vaillance, devant les dangers, une telle noblesse dans la guerre présente qu'il n'est pas question de la condamner, ni de revenir en arrière dans le mouvement où elle s'est engagée.

Mais Messieurs, cette liberté même l'oblige contre elle-même à un devoir où peut-être elle ne s'est pas, où sûrement elle ne s'est pas attaché avec assez d'énergie, à se conduire, à

(36)  
1125



se maîtriser, à se donner l'éducation qui est nécessaire aux citoyens libres; il n'y a pas de pays aussi libre qu'elle, non seulement pour la pensée, mais pour les actions. On est libre de s'intoxiquer, on est libre en ne se soignant pas de créer des foyers d'intoxication, on est libre de mettre en danger sa famille tout entière! Il faut être libre, mais il faut que sa liberté se connaisse pour savoir s'imposer des limites, et servir au développement ~~plus profond~~ plus profond de sa destinée.

L'éducation de la liberté, voici ce qu'il faut.

Disons quelques mots de cette éducation:

1° Il faut une solidarité plus étroite, plus profonde, plus marquée entre les divers membres de la société.

Solidarité par l'impôt; il faut que l'impôt soit plus juste qu'il n'était. Je viens de dire un mot à propos des familles nombreuses; les impôts, c'était le prélèvement que l'Etat faisait sur toutes les opérations de la fortune, mais quand elle se produisait aux yeux de tous, et pas quand elle se cachait même quand il aurait fallu qu'elle se montrât, ~~etelle~~ il était par exemple épargné à un célibataire riche qui s'absténait de représenter extérieurement et se plaisait à prendre un petit lover. L'impôt doit être entendu comme une contribution des citoyens aux charges de la vie publique, contribution proportionnelle aux facultés des citoyens et inversement proportionnelle aux services qu'ils rendent à la prospérité du pays.

2° Ensuite cette solidarité doit se développer dans la production. Je crois à une transformation, je ne dis pas du salariat, mais du mode de participation de l'ouvrier au bénéfice de l'industrie que ce soit sous forme de coopération ou de participation au bénéfice, peu importe. Je crois que ce sera un des bienfaits de la guerre.

Enfin cette solidarité doit se montrer dans l'entr'aide

MS 221 (36)





nationale, ce beau mot que nous avons abandonné et que nous avons relevé; ce n'est pas l'assistance, l'entr'aide, c'est la mutualité, si je puis l'appeler ainsi, mais c'est quelque chose de plus large que la mutualité. Toutes les lois sont une ébauche; elles doivent se réaliser par des institutions, des œuvres.

Cela me conduit au 2ème stade: réaliser moins par des lois que par des associations au fond, toutes les réformes sociales. Messieurs, tous les phénomènes sociaux, disons-le, échappent à la loi dans une large mesure

Est-ce que vous réglementerez la santé; mettrez-vous quelqu'un derrière les gens qui crachent par terre, quelle police instituerez-vous pour cela; empêcherez-vous quelqu'un de boire, si vous maintenez les bouilleurs de crû, et si vous laissez les cabarets ouverts; comment et par quel illogisme défendrez-vous là ce que vous laissez faire ici ? qui saura munir le malheureux qui est entré par la porte que vous avez laissée ouverte et par laquelle vous tirez des bénéfices qui justifient ~~à vos yeux~~ à vos yeux pareil acte? C'est l'association qui seule, pourra assainir le pays. Tout ce qui touche à la vie de l'homme, santé, travail, état social est affaire de moeurs. Tenez, je vais vous donner pour finir, mon heure est achevée, je vais vous donner quelques exemples.

En 1893 les Chambres ont voté une loi sur l'assistance médicale ~~privée~~ publique. On n'avait qu'à déclarer ne pas pouvoir se faire soigner pour être reçu comme assisté; mais cela n'a pas fait diminuer la maladie; elle a créé une variété de malades nouveaux et aussi une variété de ~~maladies~~ de ~~malades~~ professionnels.

*vide au sujet de la  
réforme concernant ce point*



On a fait aussi une loi sur les retraites ouvrières .

vous savez comment on l'a faite?

On l'a faite par un Office qui a eu 40 membres, puis 500, puis 800 et qui a eu des tentacules répandus sur tout le pays; aujourd'hui, l'Administration des retraites ouvrières est puissante; elle crée toute la raison d'être du Ministère du Travail où on ne travaille guère qu'à cela, je vous assure.

Quel est le résultat? Il est misérable! Ne pavent que les ouvriers dont les patrons pavent pour eux ou qui sont déjà dans les mutualités; on n'a pas conquis 500.000 ouvriers sur les 11 millions qui y sont assujettis. Par conséquent c'est un nouvel impôt imposé au patronat, mais qui enlève toute espèce de prétention éducative et morale comme celle dont on s'est prévalu. On va faire une loi sur l'invalidité . Va t'on la confier à des institutions ou à des bureaux. C'est impossible.

L'association est la seule forme sous laquelle de pareils soins peuvent être donnés.

L'association, Messieurs, elle touche encore de plus près à la vie morale du pays. Elle est la liberté, la liberté multipliée par le groupement et prenant la plénitude de sa responsabilité, car, avez-vous remarqué que dans une association ce sont les plus actifs, les plus intelligents, les plus énergiques qui l'emportent; non seulement chacun reste maître de ses fautes, de sa part d'action, mais l'association est dirigée par ceux qui le méritent le mieux.

Il y a une véritable éducation de la démocratie par l'association; voilà l'éducation que nous cherchons.

C'est cette éducation morale qui doit nous conduire à la véritable raison au fond, la raison de fond de notre vie morale, et de notre salut moral.

Messieurs, parlons franc, pourquoi sommes-nous convaincus sur en quelque sorte malgré tout, du triomphe final de la

15271 (36)



France ? C'est parce que nous y voyons le triomphe de l'esprit  
sur la force, du droit sur la brutalité. C'est parce que la  
France s'est identifiée avec cette cause du droit et de l'esprit.

En bien ! la meilleure <sup>manière</sup> de triompher au dedans et au dehors  
c'est de faire en sorte que ce triomphe du droit et de l'esprit  
soit effectif en nous-mêmes, et afin d'en assurer l'effet sur les  
autres de donner aux autres l'impression que nous méritons de  
leur apporter le flambeau, parce que ce flambeau en nous éclai-  
rant nous-mêmes éclairera nos raisons de nous montrer ~~fiers~~ fiers  
de notre destinée.



162 (36)



